

Etablissement public du parc national des Calanques
Arrêté établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de
transport de passagers
dans les espaces maritimes du cœur du parc

Annule et remplace l'Arrêté N°2016-01 du 02 juin 2016

N°AR – 2017 – 002

Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-2 et L. 331-4-1 ;

Vu le décret n° 2012-507 modifié du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques, notamment son article 15 ;

Vu la charte du Parc national des Calanques – Volume II fixant les modalités d'application de la réglementation (MARCoeur) et notamment son MARCoeur 23 ;

Vu la charte du Parc national des Calanques – Volume I fixant le caractère du Parc national ;

Vu la charte du Parc national des Calanques – Volume I fixant les objectifs de protection du patrimoine naturel culturel et paysagers (OPP), notamment les objectifs I, III, VI, VII, XI, XII et XIII ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2013 portant nomination du directeur de l'Établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté n°2016-01 du 02 juin 2016 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transports de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques portant décision individuelle n°2017-65 du 28 mars 2017 autorisant l'activité de transport de passagers pour un nouvel armateur avec un nouveau navire ;

Considérant que par 'nouveau navire' on entend tout navire au moyen duquel un armateur n'était pas auparavant autorisé à exercer une activité de transport de passagers en cœur de parc ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'inscription des nouveaux armateurs ou des armateurs existants exerçant leur activité au moyen d'un nouveau navire, afin de mettre à jour la liste des armateurs qui exercent une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur de parc ainsi que la liste des navires utilisés à cet effet ;

ARRETE :

Article 1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2016-01 du 02 juin 2016 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transports de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques.

Article 2 : ARMATEURS ET NAVIRES BENEFICIAIRES

Il est constaté que les armateurs et leurs navires exerçant une activité de transports de passagers dans les espaces maritimes du cœur du parc pour la visite des Calanques, quel que soit le port de départ, sont les suivants :

I. – « L'Union des armateurs cassidains » n°390 299 998 R.C.S. Marseille à l'adresse 5 rue Monseigneur de Belsunce 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° L'Œil de verre II immatriculé MA915740

II. – « SARL La Visite des Calanques » n° 394 081 756 R.C.S. Marseille à l'adresse 5 rue Jules Simon 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° Moby Dick III immatriculé MA897092
2° Sirocco immatriculé MA923584
3° Notos II immatriculé MA914100
4° Asterix III immatriculé MA915742

III. – « SEP Le Napo » n° SIRET 442 382 768 00012 à l'adresse Résidence les Terres Marines bâtiment 32 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Le Napo immatriculé MA479860

IV. – « 2MDB » n°431 939 586 R.C.S. Marseille à l'adresse 46 avenue des Calanques 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Regali immatriculé MA924424

V. – « Gwendoline DE SOUSA » n°488 251 406 R.C.S. Marseille à l'adresse 13 rue Lamartine 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Flipper II immatriculé MA264112

VI. – « Bois d'amour » n°479 854 598 R.C.S. Marseille à l'adresse 3 rue Michel Blanc 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Bois d'amour II immatriculé MA929598

VII. – « Rémy GROS » n° d'armateur 19727142 Chemin de la Louisiane 13600 Ceyreste exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Cassidain immatriculé MA915743

VIII. – « STEP CARCISSIS » N° SIRET 409 071 818 00028 5 rue Jean-Baptiste Ducros 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Nounours immatriculé MA225567

IX. – « Jocelyn BOYER » n°398 320 655 R.C.S. Marseille à l'adresse 17 rue Thérèse Rastit 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Œil de verre immatriculé MA862646

X. – « SARL S'Agan » n°483 803 458 R.C.S. Marseille à l'adresse Avenue de la Viguerie le Solemar 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire:
1° Canaille immatriculé MA932277

XI. – « Le Tiki » n°490 700 937 R.C.S. Marseille à l'adresse 9 avenue du jeune Anarchasis 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Tiki immatriculé MA308145

XII. – « Le Calendal » n° 493 336 705 R.C.S. Marseille à l'adresse 20, traverse du soleil 13260
Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Calendal immatriculé MA925830

XIII. – « Rémi LEVRAUD » n°328 956 529 R.C.S. Marseille à l'adresse 7 rue Michel Arnaud 13260
Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° La Belle Blonde II immatriculé MA347494

XIV. – « Les amis des Calanques II » n° SIRET 519 660 401 00018 à l'adresse 34 rue Grand Madier
13600 La Ciotat exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° Le Ciotaden immatriculé MA923118
2° Citharista immatriculé MA850598
3° Le Mistral immatriculé MA881308
4° Enola immatriculé MA930309
5° Marcie immatriculé MA930308

XV. – « SNC BERNARD » n° 483 120 465 R.C.S. Marseille à l'adresse 390 Avenue François Billoux
Batiment 11 Grillon 13600 La Ciotat exerce l'activité de transport de passagers avec le navire:
1° Aquilade immatriculé MA 777501

XVI. – « ICARD Maritime » n°330 245 531 RCS Marseille à l'adresse 1 quai Marcel Pagnol 13007
Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° Revellata 1 immatriculé MA271196
2° L'Aiglon III immatriculé MA 893809
3° Vaillant immatriculé MA302481
4° Hélios immatriculé MA930750
5° Thalassa VII immatriculé AJ734086

XVII. – « Croisières Marseille Calanques » n° 481 949 915 R.C.S. Marseille à l'adresse 1 La
Canebière 13001 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° Ilienne immatriculé MA316472
2° Green calanques immatriculé MA929507
3° Calanques express immatriculé MA928909
4° Alizé immatriculé MA928829

XVIII. – « Bleu évacion » n°499 380 020 R.C.S. Marseille à l'adresse 17 rue Audemar Tibido 13008
Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° Loonis immatriculé MA929362
2° Sunrise immatriculé MA930774
3° Sunset immatriculé MA930773
4° Reglis immatriculé MA931754
5° Tip immatriculé MA933189
6° Top immatriculé MA933190
7° Grenadine MA906019

XIX. – « SARL Levant'in » n°453 387 359 R.C.S. Marseille à l'adresse 1 rue de la République 13002
Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° E Colorato immatriculé MA928551

XX. – « Au gré du vent » n°433 921 079 R.C.S. Marseille à l'adresse 38 rue du petit puits 13002
Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Le don du vent immatriculé MA328969

XXI. – « Société Maritime Sanaryenne » n°405 109 125 R.C.S. Toulon à l'adresse Les hauts des
mazets 724 avenue de la calade 83140 Six Fours-les-Plages exerce l'activité de transport de
passagers avec le navire :
1° Croix du Sud V immatriculé TL923491

XXII. – « SARL Atlantide Trans Varoise Maritime » n°378 536 437 R.C.S. Toulon à l'adresse 608
Chemin du Grand If Hameau de Vallongue, 83150 Bandol exerce l'activité de transport de passagers
avec le navire :
1° Atlantide I immatriculé TL790547

XXIII. – « FERRO ADDIS ROSE » n°431 384 387 00012 SIRET à l'adresse 286, Rue Danton 83150 Bandol exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° La Bandolaise II immatriculé TL298599

XXIV. – « Méditerranée de Services Maritimes » n°434 065 728 R.C.S. Aix En Provence à l'adresse ZAC des Agglomérés l'anse Aubran 13110 Port de Bouc exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Cisampo immatriculé MA910170

XXV. – « SARL Croisières Côte Bleue » n°419 271 531 R.C.S. Aix En Provence à l'adresse 89 chemin du rouet 13620 Carry le rouet exerce l'activité de transport de passagers avec le navire:
1° Albatros 66 immatriculé MA863335

XXVI. – « Patrick PETIT » n° SIRET CMAF 0000 318 W01 n° d'identification MA 88U4045 à l'adresse 4 rue Marcel Bodelle, 13960 Sausset les Pins exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Cobra II immatriculé MA704728

XXVII. – « VOILE TRADITION MARSEILLE » N° SIRET 824 105 407 Marseille à l'adresse 17 Avenue Pasteur BAT C 13007 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Alliance immatriculé MA266472

XXVIII.- « Monsieur WALMETZ Thierry » N° SIRET 513 317 545 à l'adresse 8 Allée des Murex Les Anémones 83270 Saint Cyr sur Mer exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° O2mer, immatriculé TL 928866

XXIX.-« Thierry Brondi » n°481 271 492 R.C.S. Toulon à l'adresse 120 Chemin Les hauts du Lançon 83190 Ollioules exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1°Maireva immatriculé TL926973

XXX. – « SARL ATVM / Société maritime varoise d'investissement » n°481 139 186 R.C.S. Toulon à l'adresse 608 Chemin du grand if hameau de Vallongue 83150 Bandol exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° Briefing 1 immatriculé B C782160
2° Atlantide 2 immatriculé TL930668

XXXI. – « Turquoise Calanques » n°751 161 217 R.C.S. Marseille à l'adresse 11 rue Rigaud 13007 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Larimar immatriculé MA931034
2° Out-Rage immatriculé MA925860

XXXII.- « Sanary aventure marine » n°750 831 372 à l'adresse 120 chemin Les hauts du Lançon 83190 Ollioules exerce l'activité de transport de passagers avec le navire:
1°Altore immatriculé BC785787

XXXIII.- « Eden Boat » n°389 357 732 R.C.S. Marseille à l'adresse 299 rue des Platrières 13360 Roquevaire exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° Chuppa-Chups II immatriculé MA931801
2° Arche de Chloé immatriculé TLD70301
3° Chuppa Chups immatriculé MAB97868

XXXIV. – « Balade en mer Marseille - Côte Bleue » n°751 319 799 R.C.S. Aix-en-Provence à l'adresse Calanque de Niolon 13740 Le Rove exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Telemak immatriculé MA931804

XXXV.- « Cassimer » n°338 079 247 R.C.S. Marseille à l'adresse 24 chemin des Cuettes 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Whallis immatriculé MA930028

XXXVI - Artemis association enregistrée sous le n° W131007792 par la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° Noctilio immatriculé MA 478847

Article 3 : NOUVEAUX BENEFICIAIRES

L'activité de transport de passagers maritimes exercée par un nouvel armateur ou par un armateur existant, au moyen d'un navire pour lequel il n'était pas auparavant autorisé à exercer en cœur de parc, est subordonnée à une autorisation du directeur, qui tient à jour la liste établie à l'article 2 conformément à l'article 15 du décret 2012-207 du 18 avril 2012.

Article 4 : AUTRES OBLIGATIONS

Le présent arrêté est pris au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans les espaces de cœur du Parc national des Calanques et ne se substitue pas aux obligations des armateurs concernés et aux autres autorisations nécessaires à l'exercice de leur activité.

Article 5 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera affiché pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national et tenu à la disposition du public de façon permanente et gratuite. Il sera publié au recueil des actes administratifs et visible sur le site internet de l'établissement public (www.calanques-parcnational.fr)

À Marseille, le 20 avril 2017

Le Directeur,



François BLAND

Copie :

- Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
- Préfecture maritime de la Méditerranée
- Direction régionale des douanes de Provence
- Direction interrégionale de la mer, CSN
- Direction départementale des territoires et de la mer 13
- Direction départementale des territoires et de la mer 83
- Métropole Aix-Marseille Provence, Direction des ports
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Service des ports
- Office de tourisme de Marseille
- Office de tourisme de Cassis
- Office de tourisme de La Ciotat
- Syndicat des armateurs, ARMAM
- Chambre syndicale des professionnels du nautisme, CSPN

Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être contesté, dans le même délai devant le Tribunal administratif de Marseille territorialement compétent.